



Délai de prestation ou pas ?

Par **VINCENT Olivier**, le **27/06/2017** à **19:51**

Bonjour Maître,

En 2008 mon ex compagne m'avait proposé de signer pour elle à sa place deux contrats de crédit, je l'ai fait sans me poser de question, car nous étions fusionnels et elle avait beaucoup souffert depuis sa jeunesse. Nous avons été de maison en maison et finalement, nous avons eu notre appartement à nous et c'est ensuite qu'il y'a eu mon erreur avec les deux contrats en 2008.

Nous vivions ensemble, je l'avais mise en tant que bénéficiaire sur mon assurance si je devais mourir, (j'ai encore les documents en ma possession), j'avais l'habitude de faire les démarches administratives pour nous deux, comme elle fesait des fautes d'orthographe. Elle a apparemment porté plainte contre moi en 2016, ou cette année, la gendarme me l'a dit brièvement, mais j'ai un doute.

Alors j'ai été auditionné et ai reconnu les faits en expliquant la situation de A à Z. Ce crédit je le paie toujours, la gendarme m'a demandé des documents qui prouvent que je le paye ainsi que le solde restant dû car il est toujours en cours (suite à des pertes de travail)et je le paye depuis un moment déjà et le montant à bien baissé.

Je dois commencer un nouveau travail bientôt, ce mois-ci.

Je suis fiché bancaire et mon ex aussi pour le coup d'ou sa démarche.

* J'attends la réponse du magistrat.

Qu'est-ce que je risque ?